



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement



Distr. GENERALE
UNEP/IG.53/2/Corr.1
18 mars 1985
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Conférence de plénipotentiaires sur la
protection de la couche d'ozone
Vienne, 18-22 mars 1985

REGLEMENT INTERIEUR

II. PRESIDENT, VICE-PRESIDENTS ET RAPPORTEUR

Elections

Article 6

La Conférence élit un président, quatre vice-présidents et un rapporteur.
La Conférence peut aussi procéder aux autres élections qu'elle juge nécessaires
à l'accomplissement de sa tâche.